Le Beausset le 30 septembre 2015

Monsieur le Maire,

Le 11 septembre 2015 est parue au Journal Officiel, la décision de la Commission Nationale du Débat Public concernant la saisine de SNCF Réseau pour un nouveau débat public sur la Ligne Nouvelle Provence Côte d’Azur (le délai de 5 ans étant dépassé).

La Commission Nationale du Débat Public considérant que :

 - *depuis le débat public, la concertation s’est poursuivie de manière continue sous l’égide d’un garant*

 *- le débat relatif à l’opportunité pour les priorités 1 et 2 a été tranché par la décision du Gouvernement du 9 juillet 2013*

 *- le projet présenté tient compte des avis exprimés au cours du débat public et des différentes phases de concertation*

a décidé : **qu’il n’y aura pas de nouveau débat public concernant ce projet.**

Or : - le projet n’est plus le même comme ont réussi à le démontrer RFF et Préfets (changement de nom, plus de grande vitesse, gares supplémentaires, mise en place de trois phases)

 - le délai entre le débat public et la décision de la CNDP a dépassé les 10 ans et les paramètres socio-économiques sont différents,

 - la concertation n’a pas été menée à son terme puisque interrompue par le Préfet de Région et n’a pas tenu compte des avis des opposants au projet.

 - le premier garant a démissionné en juillet 2014 et n’a été remplacé qu’au mois de mars 2015

 - le coût de 5 milliards annoncé lors du Débat Public a été largement dépassé dans les prévisions actuelles ( selon le préfet du Var lors du COTER de 2014), pour approcher aujourd’hui les 20 Milliards d’euros avec des co-financeurs démissionnaires, l’Europe et Monaco.

Pour toutes ces raisons, des associations des Bouches du Rhône, du Var et des Alpes Maritimes, ont décidé de déposer, devant le Conseil d’Etat, un recours contre la Commission de Débat Public, afin d’annuler cette décision et demander un nouveau débat public.

**En effet, seul un débat public permettra à chacun de donner son avis et de faire des propositions.**

Face à une situation identique, les élus de la Haute Vienne et de la Vienne ont déposé un recours avec les associations locales (dossier LGV Limoges –Poitiers).

En votre qualité de Maire, garant de l’intérêt local, nous vous invitons à contester cette décision, en vous associant à notre démarche juridique.

Étant tributaires **du délai de recours de deux mois à compter du 11 Septembre 2015**, et de la délibération du conseil municipal, nous souhaitons obtenir rapidement, le soutien de votre commune.

Vous en remerciant par avance, veuillez agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

Pour le Collectif Stop LGV Sud Sainte Baume

Didier CADE

Président

Didier.cade@gmail.com

PJ 2: Journal officiel et Communiqué de presse du CNDP

**Copie aux adjoints et conseillers municipaux**